



mise à pied concervatoire

Par **zous**, le **01/08/2010 à 10:11**

bonjour,

6 cadres de notre entreprise dont je fais partie, subissent une mise à pied concervatoire. nous avons été individuellement reçu par notre direction à un entretien préalable à un licenciement. Fautes avancées par notre direction, nous avons faillis à notre devoir de loyauté. nous avons la volonté de nuire à l'entreprise.

Pour info nous sommes depuis 3 mois en chômage partiel que les caisses sont vides, qu'un repreneur légitime se présente, et que notre direction ne fait rien pour trouver des solutions. Le personnel a fait une pétition demandant le départ de notre Directeur, qui est actionnaire et mandataire légal. Les cadres signataire de la pétition sont en mise à pied concervatoire.

Questions : au dire de l'inspection du travail, ce motif ne faut pas la faute grave, et ne doit pas résulter d'une mise à pied concervatoire.....qu'elle est votre avis. Y a t il un délais légal entre une mise à pied concervatoire, un entretien préalable à un licenciement et la fin de notre contrat de travail pour licenciement.

Merci pour vos réponses